



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 11 septembre 2019

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les deux règlements, à savoir :

- le règlement sur la distribution d'eau potable
- le règlement sur les eaux à évacuer

qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée primaire extraordinaire fixée à 19h30 le 28 octobre prochain au centre culturel « Le Baladin ».

Le Conseil communal a donné son accord pour soutenir la parution en français de l'ouvrage « Garde suisse pontificale au cours des siècles ».

Dns le cadre du parcours VTT Conthey-Savièse, le Conseil communal a donné son accord pour

- la création de la « section » (Cernet à Chandolin), dont la grande partie du tracé sera sur territoire contheysan
- mandater ValRando pour l'élaboration du dossier d'homologation (côté saviésan).

La Délégation valaisanne à la Loterie Romande a décidé d'attribuer à la Bourgeoisie de Savièse une contribution destinée à soutenir la restauration, la sécurisation et la mise en valeur du site du Château de la Soie, classé monument historique.

Mmes Patricia Rey-Cachot et Murielle Amaker, ont été nommées remplaçantes auprès de la structure d'accueil, respectivement éducatrice de l'enfance et auxiliaire de l'enfance.

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Raoul Reynard qui fait valoir son droit à une retraite anticipée dès le 1^{er} mars 2020.

Le Conseil communal a approuvé l'ordre du jour tel que proposé pour l'assemblée primaire extraordinaire du 28 octobre 2019, à savoir :

- l'approbation des règlements sur la distribution d'eau potable et sur les eaux à évacuer
- ainsi qu'une information sur l'étude concernant l'avenir des écoles

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Jacques-Roland Varone de membre de la commission communale « arts, culture et patrimoine ».

Le Conseil communal a donné son accord au TC Savièse d'organiser le 12 octobre 2019, une soirée marquant le 30^{ème} anniversaire du club.

Le Conseil communal a réitéré la décision prise l'année dernière, à savoir que les points de vente sont autorisés à prolonger jusqu'à 18 heures, l'ouverture des commerces le samedi 21 décembre.

Par contre, l'ouverture souhaitée pour le dimanche 22 décembre, de 9h00 à 18h00, a été refusée, considérant que les points de vente sont ouverts les lundi 23 et mardi 24 décembre.

Dans le cadre de la réalisation du bâtiment des travaux, le Conseil communal a adjugé :

- les phases 4.52 « exécution de l'ouvrage » et 4.53 « mise en service, achèvement » à l'atelier d'architecture Claude-Alain Reynard,
- les éléments métalliques pré-confectionnés à l'entreprise Debons Métal,
- la pose des échafaudages à l'entreprise Cap 3D.

Le Conseil communal a délivré le droit de cité de Savièse à M. Tristan Pasquier, domicilié à Savièse.

Dans le cadre des travaux à la route de Pragier-Dessus, le Conseil communal a adjugé les travaux de :

- génie-civil à l'entreprise Héritier R. & Fils SA,
- appareillage à l'entreprise Dubuis & Fils SA

Le Conseil communal a adjugé au bureau CSD ingénieurs le mandat d'études pour élaborer un projet et préparer les documents nécessaires à la réalisation des travaux et leur suivi pour la sécurisation du torrent du Bourzi.

Dans le cadre du réseau d'eau et de télégestion, le Conseil communal a adjugé à la société DPE Electrotechnique SA la mise en place d'un réseau privé pour la communication entre les différents sites.